
Avis public de consultation écrite aux personnes et organismes désirant s’exprimer sur le projet de règlement n° 285-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 194-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook » et résumé du projet de règlement

Conformément aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, lors d’une séance tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la Municipalité d’East Hereford a adopté par résolution le projet de règlement n° 285-20 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 194-08 afin d’être en concordance au Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d’assurer la conformité du plan d’urbanisme au SADD de la MRC de Coaticook. Les changements apportés portent essentiellement sur les affectations du sol et les usages compatibles avec celles-ci.

Conformément à l’Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020, concernant l’ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a autorisé par résolution numéro 20-06-96 la tenue d’une consultation publique écrite pour le présent projet de règlement.

Un avis est par la présente donné de la tenue d’une consultation publique écrite tenue entre le 10 juin et le 30 juin 2020. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité d’East Hereford par la poste au 15, rue de l’Église, QC J0B 1S0, à East Hereford ou par courriel à l’adresse de messagerie suivante : direction@easthereford.ca.

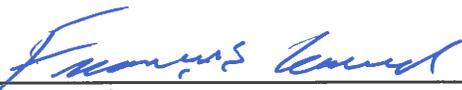
Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures régulières d’ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles. Il est également possible de recevoir copie du projet de règlement par courriel.

Le projet de règlement 285-20 modifie le plan d’urbanisme pour se conformer aux objectifs et orientations du SADD numéro 6-25. Conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, voici un résumé du projet de modification du plan d’urbanisme de la municipalité:

Chapitre 2 : Description de la municipalité	Correction d’informations factuelles concernant le territoire de la municipalité
---	--

Chapitre 3 : Bilan de la municipalité	Correction d'informations factuelles concernant le territoire de la municipalité
Chapitre 4 : Les grandes orientations et les objectifs d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des grandes orientations de la MRC de Coaticook - Arrimage de certaines orientations, objectifs et moyens de la municipalité avec les grandes orientations de la MRC
Chapitre 5 : Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation	<p>Modification de la nomenclature et les limites de certaines affectations du sol. On retrouve maintenant huit (8) affectations du sol dans la municipalité soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agricole - Conservation naturelle - Forestière - Habitation de basse densité - Industriel et commerciale - Infrastructure publique - Récréoforestière - Urbaine <p>La grille de compatibilité des usages par affectation du sol est adaptée en fonction des grandes affectations du territoire de la MRC de Coaticook.</p>
Chapitre 7 : Zones à rénover, à restaurer ou à protéger	<p>Ajout de zones à protéger parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments d'intérêt - Éléments physiques
Annexe cartographique	<p>Suppression des plans suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan affectation du sol feuillet 1 de 2 et 2 de 2 - Plan des contraintes naturelles et anthropiques et territoires d'intérêts <p>Ajout des plans suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan des affectations du sol (carte PU-1) - Plan des éléments d'intérêt (carte PU-2)

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 9 JUIN 2020.


 FRANÇOIS LESSARD,
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de publication relatif au règlement n° 285-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 194-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »

Je, soussignée, François Lessard, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'East Hereford certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié le 8 juin 2020 dans le journal le Fouineur, affiché au bureau municipal et la page web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour de juin 2020.


FRANÇOIS LESSARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER